

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 20 octobre 2021

Bien vu ! Le contre-projet et l'initiative sont inutiles

La commission chargée du premier examen recommande au Conseil national de rejeter tant l'initiative sur l'élevage intensif que le contre-projet. L'Union suisse des paysans salue cette décision. Non seulement ces deux projets sont inutiles, mais auraient aussi des conséquences négatives majeures.

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a délibéré de l'initiative sur l'élevage intensif et du contre-projet du gouvernement. Elle les a rejetés tous deux. Pour l'Union suisse des paysans (USP), cette décision est compréhensible et correcte. La Suisse dispose de l'une des législations sur la protection des animaux les plus strictes au monde, d'un niveau particulièrement élevé de bien-être animal grâce à des programmes complémentaires certes volontaires mais à forte participation, d'effectifs maximaux d'animaux par exploitation prévus par la loi, ainsi que d'un système de contrôle efficace.

L'initiative prescrirait les directives bio, privant ainsi la population suisse de la liberté de choix, et entraînerait une hausse massive des prix des produits d'origine animale en Suisse. Elle nécessiterait aussi des milliers d'étables supplémentaires, ce qui serait en contradiction totale avec la politique d'aménagement du territoire. Le contre-projet, pour sa part, adopte une approche complètement différente de celle de l'initiative ; il aurait avant tout un impact considérable sur l'élevage bovin et affecterait l'agriculture dans les régions de montagne. Dans ce cas aussi, il en résulterait un grand nombre de mises en conformité de bâtiments, dont certaines ne seraient pas du tout réalisables, ainsi qu'un renchérissement de la production. Qui plus est, le contre-projet ne vise que la production indigène. Les importations ne seraient soumises à aucune condition.

Tant l'initiative que le contre-projet augmenteraient les émissions de gaz à effet de serre provenant de la garde d'animaux. L'USP espère que, lors de la session d'hiver, le Conseil national confirmera les décisions de sa commission chargée du premier examen.

Renseignements :

Markus Ritter, président de l'USP, tél. 079 300 56 93

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

www.sbv-usp.ch